

Création du Parc National des Calanques :

votre avis nous intéresse !

C'est en octobre et novembre 2011 que se déroule l'enquête publique sur la création du Parc National des Calanques. Cette enquête est ouverte à tous : elle est l'occasion pour ceux qui se sentent concernés par ce projet de s'informer et faire entendre leurs remarques.

photo : Ville de Marseille

L'enquête publique se déroule du 17 octobre au 17 novembre.
4 lieux d'enquête seront ouverts à Marseille les jours ouvrés, de 9 h à 17 h : le 40 rue Fauchier, 13002 Marseille, et les 3 Mairies du 1/7, 6/8 et 9/10 arrondissements.
Les commissaires enquêteurs seront présents certains jours pour recevoir les observations du public ; voir affichage dans les lieux sus-mentionnés.

L'idée d'un Parc National des Calanques date de 1971 ; Gaston Defferre, Maire de Marseille, demande alors à Robert Poujade, Ministre chargé de la Protection de la Nature, la " mise à l'étude de la création d'un Parc National des Calanques ", pour aménager et protéger le Massif des Calanques.

La valeur exceptionnelle de ce massif, mais aussi sa fragilité, notamment face aux incendies, font l'objet d'une prise de conscience collective dès le début du XX^{ème} siècle. Amoureux des Calanques, habitants et associations de randonneurs et de protection de la nature se mobilisent pour dénoncer leur exploitation aux conséquences souvent irréversibles, pendant que les pouvoirs publics (dont la Ville de Marseille) acquièrent d'importantes parcelles naturelles afin de les protéger.

Un site classé

L'Etat intervient également dans la préservation du site en classant en 1975 les Calanques et l'archipel de Riou, puis en 1976 une bande marine de 500 mètres de large, enfin en 1989 le Cap Canaille. Mais il ne prendra en considération la demande de création d'un Parc National formulée par le Maire de Marseille que plusieurs années plus tard.

L'ampleur de ce projet, et sa difficulté de mise en place, à proximité de la 2^{ème} ville de France, ce qui génère une forte fréquentation terrestre et marine et de nombreuses pressions, sont telles qu'il a mis plus de 20 ans à voir le jour, et qu'une loi a été prise en 2006 pour lui permettre d'être créé.

Ce que dit la loi

Cette loi réforme le statut de tous les Parcs Nationaux, et leur mode de gouvernance, en donnant une voix majoritaire aux acteurs locaux. Elle impose que les Parcs Nationaux soient élaborés à l'issue d'une importante concertation, qui pour les Calanques représente des centaines de réunions avec l'ensemble des usagers et acteurs de ce projet. Enfin, elle permet de prendre en compte le contexte unique d'un Parc National créé dans les Calanques, c'est-à-dire à la fois sur terre et sur mer, et à proximité d'une ville de plus de 500 000 habitants, situation bien différente de celle d'un Parc National " traditionnel ".

Le projet de Parc National

Ce projet est suivi de manière transversale au sein de la Ville de Marseille par les Services de la Délégation Générale Ville Durable et Expansion, sous le pilotage de Pascale JANNY de la Direction de l'Envi-

ronnement et de l'Espace Urbain. Le Parc National des Calanques comportera des zones de cœur et d'adhésion. Dans le cœur, calqué sur le site classé, s'appliquera une réglementation forte, qui permettra cependant de maintenir les usages actuels (pêche, plongée, escalade, randonnée, etc). Ce cœur concerne 8 300 hectares terrestres de Marseille, Cassis, et La Ciotat et 43 463 hectares marins. 80% du cœur terrestre est sur la commune de Marseille. 1/4 du territoire de Marseille sera au cœur de Parc National. Sur les aires d'adhésion (8 200 hectares terrestres, 98 000 hectares marins), le Parc National incitera les communes à appliquer des mesures en faveur du développement durable.

Les remarques formulées durant l'Enquête Publique seront intégrées en décembre au dossier de projet de création du Parc National des Calanques, qui sera transmis au Ministre de l'Ecologie.

Le Parc National des Calanques, qui sera le 10^{ème} Parc National français, devrait être créé en avril 2012.

■ P. Janny
DEEU

Groupement
d'Intérêt Public des
calanques

Projet de Parc national
des Calanques

5